



Séance du 20 mars 2026

Arrondissement de GRENOBLE  
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Délibération n° 260320-01

***Election du Maire***

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

**Présidente :** Chantal DURANTON

**Présents :** Annie PRAT, Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Pierre HILY-BLANT, Yann DAVIN, Aldric MATHIEU, Mathilde POPINEAU, Célié CHANEAC

**Secrétaire de séance :** Célié CHANEAC

**Excusés ayant donné pouvoir :**

**Absents :**

**▲ 01. Election du Maire**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-7 (scrutin secret, majorité absolue aux deux premiers tours, majorité relative au 3e ; départage à l'âge),

**Vu** l'article L. 2122-8 (présidence de la séance d'élection du maire par le doyen d'âge),

**Considérant** l'installation du Conseil municipal à la suite du renouvellement général,

**Déroulement :**

- La séance est présidée par **DURANTON Chantal**, doyenne d'âge.
- Le Conseil municipal désigne comme secrétaire de séance :
- Il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

**Résultats du scrutin :**

Présents : 11    Votants : 11    Pour : 11    Contre : 0    Abstentions : 0

Annie PRAT a obtenu 11 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Annie PRAT est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Annie PRAT  
Maire de Sarcenas

